



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 121 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2004-2005

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Dix-neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/C.5/58/20). Il s'est entretenu à cette occasion avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires.

2. **Le rapport en question a été présenté au Comité consultatif sous forme de projet. N'ayant eu que très peu de temps pour l'examiner, le Comité n'a pu étudier de façon approfondie les prévisions de dépenses qu'il contient, ce qui explique que les observations figurant ci-après sont plus succinctes que d'ordinaire et ont parfois un caractère préliminaire. Le Comité estime qu'il faudrait, à l'avenir, envisager de soumettre ce document plus tôt au cours de la session.**

II. Considérations générales

3. Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 57/280 du 20 décembre 2002 relative à l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005, l'Assemblée générale a décidé d'approuver des crédits d'un montant maximum de 170 millions de dollars pour couvrir les dépenses relatives à des missions politiques spéciales concernant la paix et à la sécurité devant en principe être approuvées ou



reconduites au cours de l'exercice (voir également A/57/636, par. 9). Dans la partie de son rapport sur le projet de budget-programme consacrée au chapitre 3 (Affaires politiques), le Comité consultatif a noté qu'après le virement de 4 398 600 dollars au budget des organes directeurs, au titre des activités du Comité contre le terrorisme, de 374 900 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), au titre des dépenses communes d'appui, et de 2 048 400 dollars au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), au titre du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique, le solde disponible pour les missions spéciales s'élevait à 163 178 100 dollars, avant réévaluation des coûts. On l'a informé à l'époque que ce montant était suffisant pour financer les missions devant être reconduites ou approuvées au cours de l'exercice 2004-2005 et que les dépenses supplémentaires continueraient d'être traitées conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986.

4. Le Secrétaire général présente dans son rapport les prévisions de dépenses relatives à 20 missions politiques spéciales (voir A/C.5/58/20, tableau 1, sect. I et II), soit 17 bureaux politiques, missions de consolidation de la paix ou groupes de suivi de sanctions autorisés par le Conseil de sécurité et trois autorisés par l'Assemblée générale. Le mandat de certaines de ces missions a été prorogé ou devrait l'être en 2004.

5. Le Comité consultatif note que dans le cas de trois missions (Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar, Processus de paix en Amérique centrale et Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala), les prévisions de dépenses ont été incorporées dans le rapport pour donner un tableau complet de la situation, conformément à ses recommandations (A/57/7/Add.17, par. 5), bien qu'elles soient examinées séparément par l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif présentera dans les rapports pertinents les observations particulières qu'il pourrait avoir à faire au sujet de ces missions lorsqu'il examinera les états de leurs incidences sur le budget-programme.** Les prévisions présentées comprennent pour la première fois les dépenses relatives au Représentant de l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle. Des informations sont également données sur 20 missions qui ne devraient pas être prorogées en 2004, qui ont été intégrées à d'autres opérations, ou qui sont achevées (voir A/C.5/58/20, tableau 1, sect. III).

6. Le montant total des dépenses prévues s'élève à 140 304 500 dollars pour l'année 2004 (voir *ibid.*, tableau 2). Les dépenses de l'exercice 2002-2003 sont estimées à 163 563 200 dollars, compte non tenu de celles relatives aux missions qui n'auront plus d'activités en 2004.

7. L'augmentation globale des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2004-2005 par rapport à celles engagées en 2002-2003 n'est pas indiquée, car il est difficile d'évaluer le total des dépenses de l'exercice – seuls les besoins initiaux pour la première année sont connus – et de prévoir l'évolution de la situation politique, même si l'on sait que les effectifs de la MINUGUA seront réduits et que les besoins de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) liés au processus électoral diminueront si des élections ont lieu en 2004 (voir *ibid.*, par. 8, et par. 21 ci-après). Néanmoins, le Comité consultatif note que le montant mensuel des dépenses est estimé à 11,7 millions de dollars en 2004, contre 8 millions en 2002-2003. L'augmentation, proche de 50 %, résulte de la hausse

sensible des dépenses relatives à quatre missions : le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) et la MANUA. Sur 140 millions de dollars de dépenses prévues en 2004, 100 millions (71 %) concernent les deux plus importantes missions – la MANUI (35 millions) et la MANUA (65 millions) (voir par. 13 à 21 ci-après).

8. Le tableau d'effectifs proposé pour 2004 comporte 2 079 postes, soit une augmentation nette de 145 postes par rapport aux 1 934 autorisés pour 2003 (voir *ibid.*, tableau 3). Il n'est pas tenu compte, dans le chiffre indiqué pour 2003, des 207 postes approuvés pour des missions qui sont achevées ou ont été intégrées à d'autres missions. Le Comité consultatif remarque que 1 710 des 2 079 postes proposés concernent la MANUI (551 postes) et la MANUA (1 159 postes). Entre autres modifications, il est prévu de supprimer 80 postes à la MINUGUA, 1 poste au bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar, et 1 poste au Groupe de suivi créé par la résolution 1363 (2001) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé en application des résolutions 1390 (2002) et 1455 (2003). À l'inverse, il est proposé de créer plusieurs postes qui se répartiraient comme suit : 4 pour le Représentant de l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle nouvellement créé, 1 pour le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, 1 pour le BONUCA, 15 pour le BNUB, 194 pour la MANUI et 12 pour la MANUA. On trouvera dans l'annexe au présent rapport les renseignements qui ont été communiqués au Comité au sujet des taux de vacances de postes effectifs et de ceux retenus comme hypothèse pour estimer les dépenses de 2004.

9. Le Comité consultatif observe que le modèle de présentation des dépenses axé sur les résultats a été suivi dans le cas de sept missions : MINUGUA, Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), BNUB, BONUCA, Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, MANUI et MANUA. On lui a indiqué qu'une formation à cette technique avait été dispensée. **Le Comité consultatif se félicite de l'amélioration de la présentation des prévisions de dépenses et note que le Secrétariat a l'intention d'affiner les éléments constitutifs de la technique de présentation axée sur les résultats et de les appliquer aux autres missions politiques spéciales, chaque fois que possible (voir *ibid.*, par. 5). L'introduction est plus complète que dans les documents précédents, mais l'analyse qu'elle contient n'est pas encore suffisamment étoffée.**

10. **Les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif comportent une section intitulée « Autres renseignements pertinents », dans laquelle figure un exposé des événements récents et de l'évolution attendue qui permet de situer les demandes de crédit dans le contexte de chaque mission. Le Comité prend note avec satisfaction de ces renseignements, que le Secrétaire général devrait dorénavant inclure dans son rapport afin de faciliter l'analyse des demandes présentées. Il faudrait également envisager de détailler davantage l'information relative aux missions importantes, sur le modèle de ce qui est fait dans les rapports sur les opérations de maintien de la paix.**

11. **Le Comité consultatif avait demandé que dans le cas des missions de consolidation de la paix et d'assistance, des renseignements sur les activités menées en collaboration avec d'autres partenaires, y compris avec les**

départements organiques du Secrétariat, soient incorporés dans le rapport (voir A/57/7/Add.17, par. 10). Ne trouvant que très peu d'informations à ce sujet dans le document à l'examen, il en déduit que la situation ne s'est guère améliorée. Il insiste sur la nécessité de faire jouer pleinement les effets de synergie et les complémentarités entre les différentes missions et les autres entités intéressées de l'Organisation pour assurer le maximum d'efficacité et une utilisation optimale des ressources.

12. Il serait possible, par exemple, d'utiliser plus rationnellement les crédits affectés aux transports, notamment aux opérations aériennes, en faisant appel aux moyens dont disposent les missions de maintien de la paix ou d'autres entités des Nations Unies opérant dans la région considérée. Très peu d'explications sont données à l'appui des demandes relatives aux voyages, qu'il s'agisse de la nécessité des déplacements ou de l'emploi des fonds. Le Comité consultatif estime qu'il devrait être possible d'utiliser plus rationnellement le parc de véhicules, notamment pour répondre aux besoins du Représentant personnel du Secrétaire général pour le Sud-Liban, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ou du Groupe d'experts sur la Somalie. Le Comité a également constaté que très peu d'explications étaient données pour justifier les demandes de services d'experts ou de consultants.

III. Observations concernant des missions particulières

A. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

13. Les ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement de la MANUI pendant une période d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre 2004 sont estimées à 35 143 500 dollars (soit 24 % du montant total prévu pour les missions politiques spéciales). Les dépenses de 2002-2003 sont estimées à 9 633 000 dollars. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2004 est imputable à la création de 3 postes d'officier de liaison, de 2 postes de membre de la police civile et de 194 postes d'agents supplémentaires par rapport à 2003 (A/C.5/58/20, tableau 1 et par. 131 et 132).

14. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité un nouveau rapport sur l'Iraq le 15 décembre 2003 ou aux alentours de cette date, conformément aux résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003) du Conseil, rapport dans lequel il tracera les grandes lignes du processus de déploiement graduel de la MANUI en 2004. Les prévisions de dépenses présupposent un renforcement progressif de la Mission et son déploiement par étapes en Iraq.

15. Le Comité est conscient que les chiffres présentés dans le rapport du Secrétaire général sont provisoires et reposent sur des hypothèses qui pourraient ou non se matérialiser. Le montant définitif des ressources nécessaires dépendra de l'évolution de la situation en Iraq et dans la région et, en dernier ressort, des décisions prochaines du Conseil de sécurité. Le Comité est également conscient que les mesures de protection recommandées comme suite aux conclusions du Groupe indépendant sur la sécurité du personnel des Nations Unies en Iraq auront des incidences financières non négligeables. Le

Comité a été informé que le Secrétaire général abordera cette question dans un rapport qu'il présentera prochainement à l'Assemblée générale.

B. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

16. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour la MANUA pour 2004 s'élève à 65 286 600 dollars (soit 46 % du montant total prévu pour les missions politiques spéciales). Les dépenses de 2002-2003 sont estimées à 80 111 900 dollars (voir *ibid.*, tableau 1 et par. 139).

17. Le Comité consultatif a été informé que la sécurité demeure le principal problème, d'autant plus que les processus essentiels sont sur le point de commencer ou sont déjà en cours, à savoir la phase pilote du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (amorcée en octobre 2003), l'enregistrement des électeurs (qui a commencé durant la première semaine de décembre) et la convocation d'une loya jirga constitutionnelle (qui doit se tenir à partir du 10 décembre).

18. Des arrangements visant à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies sont à l'étude et pourraient nécessiter des ressources supplémentaires. Le concours des forces de sécurité nationales et internationales est également recherché dans ce domaine.

19. Le Comité a été informé que, dans le cas du processus électoral, les principaux problèmes sont d'assurer à temps le financement et la sécurité des opérations. À ce propos, sur les 78 millions de dollars nécessaires pour l'enregistrement des électeurs, 36,8 millions ont été annoncés et un peu plus de 25,5 millions ont été reçus, sous forme de contributions en espèces ou en nature.

20. Les ressources demandées par le Secrétaire général dans son rapport doivent permettre de couvrir les dépenses concernant un conseiller militaire, 11 officiers de liaison, 8 conseillers de la police civile et un effectif de 1 159 agents (279 recrutés sur le plan international, 143 recrutés sur le plan national et 737 recrutés sur le plan local), ce qui représente une augmentation nette de 12 postes par rapport à 2003. L'effectif actuel (1 147 personnes) comprend 306 agents recrutés sur le plan international, 164 agents recrutés sur le plan national et 677 agents locaux (voir *ibid.*, tableau 3 et par. 139).

21. Le Comité a été informé que, sur le nombre total de postes prévus, 195 (75 agents recrutés sur le plan international et 120 agents recrutés sur le plan national) sont destinés à la composante électorale de la Mission et devraient tous devenir vacants en décembre 2004. Pour tout le reste du personnel, les taux de vacance de postes retenus sont de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et 10 % pour le personnel local.

C. Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest

22. Le Bureau du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest était censé commencer ses travaux en janvier 2002 et les poursuivre pendant trois ans (voir S/2001/1128). Le Comité a toutefois été informé que le Bureau, en raison de crises graves touchant des pays de la région (Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Leone) et du

fait de divers obstacles administratifs et logistiques, n'a pu devenir opérationnel qu'au début de 2003.

23. Les ressources nécessaires pour 2004 sont estimées à 2 200 500 dollars. L'effectif du Bureau compte 20 postes (8 postes d'administrateur, 1 poste d'agent des services généraux et 11 postes d'agent local), y compris un poste P-4 supplémentaire pour un assistant spécial du Représentant spécial (voir *ibid.*, tableau 3 et par. 98).

24. Le Comité a été informé également qu'il sera procédé à une évaluation des activités du Bureau en 2004, afin de formuler des recommandations quant à son avenir. **Le Comité reviendra sur cette question le moment venu.**

D. Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique

25. La nomination de l'Envoyé spécial a été prorogée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2003. L'Envoyé spécial a pour mission de promouvoir la paix et la sécurité internationales dans la corne de l'Afrique et de donner des conseils concernant les questions relatives à la situation au Soudan et en Somalie. Les ressources à prévoir pour financer ces activités en 2004 s'élèvent à 108 900 dollars, dont 103 400 dollars pour les voyages officiels de l'Envoyé spécial et 5 500 dollars pour des services logistiques et des dépenses diverses (voir *ibid.*, tableau 1 et par. 47).

26. **Le Comité consultatif pense qu'il faudrait, en fonction de l'évolution de la situation dans la région, procéder à une évaluation du rôle et des tâches de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique, comme dans le cas qu'il a mentionné plus haut au paragraphe 24.**

E. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en Afrique

27. Le Comité consultatif rappelle que le Bureau a été créé en décembre 1997 et que son mandat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2004 (voir S/2003/1066 et S/2003/1067). Dans un rapport qu'il a présenté en novembre au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a rendu compte des faits ayant précédé le lancement du processus préparatoire d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs en Afrique (S/2003/1099), et le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président sur la question (S/PRST/2003/23).

28. Le montant des ressources à prévoir pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs est estimé à 1 829 000 dollars pour 2004. Néanmoins, comme il a été indiqué au Comité, qui avait demandé un complément d'information à ce sujet, le lancement du processus préparatoire de la Conférence entraînera un surcroît de travail pour le Bureau du Représentant spécial. De l'avis du Comité, les ressources demandées par le Secrétaire général dans son rapport ne suffiront pas pour couvrir tous les besoins liés aux travaux préparatoires intenses et à la convocation du premier sommet de la Conférence. À ce propos, le Comité a été informé qu'en sus de ses activités existantes, le Bureau devra convoquer trois réunions préparatoires et une série de réunions thématiques, et qu'il

ne pourra pas le faire sans disposer de ressources additionnelles substantielles. Le Comité a été informé également qu'après les prochaines réunions préparatoires (décembre 2003), le Secrétaire général demandera le complément de ressources requis. **Le Comité consultatif reviendra sur cette question lorsqu'il sera saisi de la demande y afférente du Secrétaire général.**

F. Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)

29. Les ressources nécessaires au fonctionnement du BNUB sont estimées à 9 277 600 dollars pour 2004 (soit 7 % du montant total prévu). Les dépenses de l'exercice biennal 2002-2003 sont estimées à 11 257 000 dollars (voir A/C.5/58/20, tableau 1). L'augmentation (3 millions de dollars approximativement) est due pour l'essentiel à la proposition tendant à créer 15 postes (2 478 180 dollars) destinés à appuyer les travaux de la Commission mixte de cessez-le-feu, qui a été créée en 2003 pour aider à appliquer l'Accord d'Arusha sur la paix et la réconciliation et les accords de cessez-le-feu ultérieurs (voir S/2003/920 et S/2003/921).

30. Le mandat du BNUB vient à expiration le 31 décembre 2003 et un rapport sur la question est en cours d'élaboration aux fins de présentation au Conseil de sécurité. Pour évaluer les ressources nécessaires, le Secrétaire général est parti de l'hypothèse que le mandat du Bureau serait prorogé. Le Comité a été informé qu'étant donné les avancées du processus de paix on approche du stade où la mise en place d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies serait envisagée.

G. Groupes d'experts

31. Le Secrétaire général demande des ressources pour deux groupes d'experts, l'un sur le Libéria et l'autre sur la Somalie, dont les mandats devaient être prorogés en novembre 2003. Les budgets de ces deux groupes (826 300 dollars pour le Groupe sur le Libéria et 1 328 900 dollars pour le Groupe sur la Somalie) ont été calculés en partant de l'hypothèse que le Conseil de sécurité prorogerait leurs mandats pour huit et six mois, respectivement.

32. **Le Comité consultatif pense que, dans le cas du Groupe d'experts sur le Libéria, il conviendrait d'intégrer l'appui administratif et logistique qui lui est fourni dans la Mission des Nations Unies au Libéria.**

IV. Recommandation

33. **Sous réserve des commentaires et observations qu'il a formulés dans le présent rapport, le Comité recommande qu'à ce stade l'Assemblée générale approuve le montant de 140 304 500 dollars demandé au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, ce montant étant imputé sur les ressources prévues pour les missions politiques spéciales.**

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 7 et rectificatif (A/58/7 et Corr.1), par. II.12.

Taux effectifs de vacance de postes en octobre 2003 et taux retenus aux fins de l'estimation des dépenses de personnel de 2004

(En pourcentage)

	<i>Taux effectifs de vacance de postes en octobre 2003</i>			<i>Taux de vacance de postes prévus pour 2004</i>		
	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Taux global</i>	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Taux global</i>
I. Missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale						
A. Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Processus de paix en Amérique centrale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C. Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala	17,0	11,3	5,6	5,0	5,0	5,0
II. Missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité et autres initiatives politiques relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales						
A. Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
B. Groupe d'experts sur le Libéria	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
D. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	12,5	0,0	6,2	10,0	0,0	5,0
E. Représentant personnel du Secrétaire général pour le Sud-Liban	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
F. Bureau politique des Nations Unies à Bougainville	28,0	0,0	17,8	10,0	0,0	4,5
G. Groupe d'experts sur la Somalie	s.o.	0,0	0,0	s.o.	0,0	0,0
H. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
I. Groupe de suivi créé par la résolution 1363 (2001) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé en application des résolutions 1390 (2002) et 1455 (2003)	0,0	s.o.	0,0	0,0	s.o.	0,0
J. Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	50,0	36,0	57,0	10,0	10,0	10,0
K. Représentant de l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	0,0	0,0
L. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	6,7	8,5	10,7	8,0	8,0	8,0
M. Bureau des Nations Unies au Burundi	17,0	0,0	8,0	12,0	5,0	8,4

	<i>Taux effectifs de vacance de postes en octobre 2003</i>			<i>Taux de vacance de postes prévus pour 2004</i>		
	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Taux global</i>	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel local</i>	<i>Taux global</i>
N. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	4,2	0,0	1,8	12,0	0,0	5,0
O. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan	0,0	5,3	3,6	5,0	5,0	5,0
P. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	85,0	99,0	94,7	20,0	15,0	16,5
Q. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	32,0	13,3	17,7	20,0	10,1	13,3
Composante électorale	36,0	23,2	21,7	25,0	25,0	25,0

s.o. = sans objet.